

Examen AIPR - Concepteur

Ref. **AIPR 01-1**
Durée : 1.0 jour(s) / 1.0 heures

Obtenez l'AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux) dès à présent, elle sera obligatoire à partir du 1er Janvier 2018.

Avertissement :

Durée du test : 1H

Pré-requis :

Aucun, mais la formation préparatoire à l'examen AIPR - Concepteur est très vivement recommandée pour réussir le QCM de cet examen. Il est conseillé d'être familiarisé avec un environnement informatique basique : ordinateur, clavier, souris, navigateur Internet. Durée impartie pour répondre à la totalité des 40 questions: 60 mm (1 H) Se munir OBLIGATOIREMENT d'un carte nationale d'identité ou d'un passeport pour se présenter à l'examen.

Personnes concernées :

Responsable de projet chargé:

- d'effectuer les déclarations de projet de travaux (DT),
- d'analyser les réponses,
- de procéder ou faire procéder à des investigations complémentaires sur les réseaux situés au droit des travaux,
- d'annexer au dossier de consultation des entreprises puis au marché de travaux les informations utiles sur les réseaux,
- de procéder ou faire procéder au marquage piquetage des réseaux enterrés
- d'assurer le suivi ou le contrôle de l'exécution des travaux.

Objectifs :

Réussir le QCM permettant l'obtention de l'AIPR : Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux - Concepteur

Programme :

Le QCM se compose de 40 questions.

Aucune question n'est éliminatoire.

Chaque question comporte une seule réponse.

10% des questions sont prioritaires, certaines réponses sont soumises à un barème spécifique.

Démarche pédagogique :

Le QCM se déroule sur un ordinateur connecté à la plateforme QCM du MEDDE via Internet.

La formation est animée par un formateur :

- disposant d'une qualification spécifique de formateur selon les procédures de qualification de Bureau Veritas
- justifiant d'une expérience terrain confirmée dans le domaine concerné



Evaluation et validation :

La délivrance de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR) est conditionnée à l'obtention d'un minimum de 48 points sur 80 possibles.
Le candidat doit répondre à la totalité des questions.
Le barème des points est le suivant :

- Si vous cochez "Je ne sais pas" : 0 point
- Mauvaise réponse : -1 point
- Mauvaise réponse sur une question prioritaire : -5 points
- Bonne réponse : +2 points



Le + :

Le grand nombre d'implantations de Bureau Veritas en France vous permettra de trouver le centre d'examen le plus proche de chez vous.